

# SOMMETS

N°03 MARS 2021 | LE JOURNAL DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES MAIRES DES STATIONS DE MONTAGNE

P 08  
Enquête sur les finances  
des communes support  
de stations

P 12  
Sondage OpinionWay pour  
l'ANMSM : les Français et les  
stations de montagne de demain

P 16  
Interview croisée Pierre Voltaire/  
Guillaume Desrués commission  
CIMES Durables

## P 10 | L'HEURE DE LA TRANSITION POUR LES STATIONS DE MONTAGNE





La publication de ce nouveau numéro de SOMMETS intervient au terme d'une saison pas comme les autres pour nos stations de montagne pour lesquelles la fermeture des remontées mécaniques représente une véritable catastrophe économique.

Au cours de ces derniers mois, l'ANMSM et ses maires adhérents ont multiplié les rendez-vous avec tous les ministères concernés pour sauvegarder l'écosystème montagne, d'abord en mettant en place des dispositifs sanitaires adaptés aux stations, puis en militant pour la réouverture des remontées mécaniques, enfin en s'adressant directement au gouvernement pour que les compensations financières soient à la hauteur des besoins. SOMMETS revient sur cette mobilisation exceptionnelle ainsi que sur les différentes contributions de l'association, en particulier les résultats de l'enquête sur l'état des finances des communes support.

La période que nous traversons doit nous inciter également dès maintenant à nous adapter aux nouvelles attentes des vacanciers et à imaginer l'avenir de nos stations de montagne, tout en conciliant développement économique, aménagement et préservation de notre environnement. Un récent sondage d'OpinionWay pour l'ANMSM apporte de précieux enseignements à ce sujet. Ce numéro donne la parole aux Président et Vice-Président de la Commission CIMES Durables qui reviennent notamment sur la dynamique mise en place par l'ANMSM dès 2016.

Dans ce contexte difficile, l'ANMSM a su se rapprocher de ses maires adhérents en mettant en place des rendez-vous réguliers d'échanges et de diffusion de l'information. Grâce à ce travail, de nouveaux adhérents ont rejoint notre collectif, d'autres devraient le faire prochainement.

C'est grâce à ce collectif, j'en suis convaincu, que nous parviendrons à faire évoluer les stations de montagne dans l'intérêt commun de nos habitants et de nos vacanciers.

**JEAN-LUC BOCH**  
PRÉSIDENT DE L'ANMSM  
MAIRE DE LA PLAGNE TARENTEISE



**LES GRANDS  
RENDEZ-VOUS**

**03**



**EN BREF, LES  
DERNIÈRES ACTUALITÉS**

**04**



**ACTUALITÉ**  
La Météo des Neiges  
s'adapte.

**05**



**ACTUALITÉ**  
Mobilisation de l'ANMSM sur  
le front des compensations.

**06**



**NOUVEAUTÉ**  
L'enquête de l'ANMSM  
sur les finances locales.

**08**



**LE GRAND DOSSIER**  
Tourisme durable :  
l'heure de la transition pour  
les stations de montagne.

**10**



**LA RENCONTRE**  
Pierre VOLLAIRE et  
Guillaume DESRUES  
Président et Vice-Président  
de la Commission CIMES  
Durable.

**16**



**ANALYSE JURIDIQUE**  
Fonds de péréquation,  
fonds de solidarité  
pour les entreprises.

**18**



**LABEL FAMILLE PLUS**  
Politique tarifaire des offres  
familiales.

**20**



**L'ANMSM  
DANS LA PRESSE**

**22**

### SOMMETS

LE JOURNAL DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES MAIRES  
DES STATIONS DE MONTAGNE

Publication : ANMSM 9, rue de Madrid  
75008 Paris. Tél. 01 47 42 23 32.

Directeur de la publication : Jean-Luc Boch  
(bienvenue@stationsdemontagne.fr)

Rédacteur en chef : Joël Retailleau  
(joel.retailleau@stationsdemontagne.fr)

Coordination : Dounia Safini  
(dounia.safini@stationsdemontagne.fr)

Ont participé à la rédaction :  
Joël Retailleau, Laure Froissart, Rémi Ledoux,  
Dounia Safini, Valérie Boulanger, Justine Detraz

Photos : ANMSM, Adobe Stock, France montagnes

Maquette & mise en page : Matt Design & Communication  
(www.mattdesign-com.com).



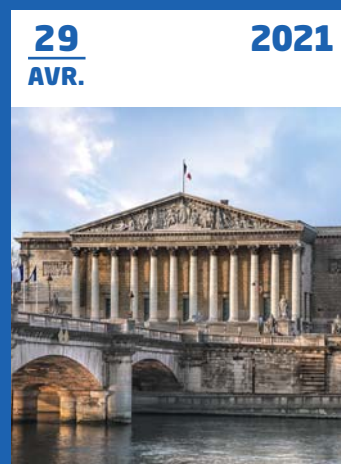
### CONSEILS D'ADMINISTRATION DE L'ANMSM

Le Conseil d'administration se réunira les mercredis 7 avril et 9 juin prochains et arrêtera au cours de cette 2<sup>e</sup> séance les comptes 2020.



### LE « RDV DES MAIRES ANMSM »

Depuis plusieurs mois, l'ANMSM a instauré un nouveau RDV avec l'ensemble de ses Maires adhérents. Une rencontre est prévue le mardi 13 avril.



### RÉUNION DU FIL NEIGE

L'ANMSM invitera une nouvelle fois les parlementaires de son Fil Neige à échanger avec le Conseil d'administration sur les sujets d'actualité concernant les stations de montagne.



## LES GRANDS RENDEZ-VOUS

03



### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2021 À PARIS

La prochaine Assemblée générale de l'ANMSM se tiendra à Paris le mercredi 15 septembre.

L'occasion de rassembler tous les acteurs de la montagne avant de préparer la saison 2021-2022.



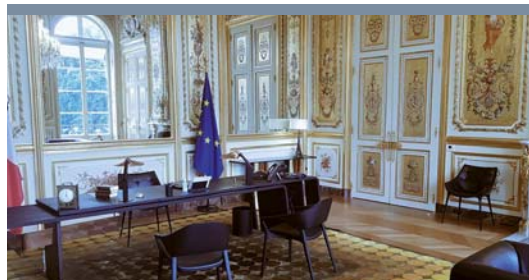
## EN BREF, LES DERNIÈRES ACTUALITÉS

04



### NOUVEAUX ADHÉRENTS

Priorité du Président de l'ANMSM, un plan de recrutement a été mis en place dès l'automne 2020. **Plusieurs communes support ont adhéré à l'association ces dernières semaines : Briançon, Lans-en-Vercors, Saint-Jean d'Arves.** D'autres sont sur le point de rejoindre le collectif.



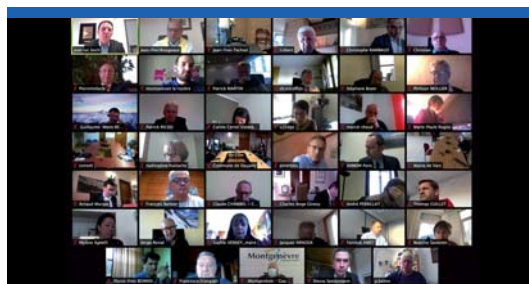
### DES ENTRETIENS AU SÉNAT, À MATIGNON ET À L'ÉLYSÉE

L'ANMSM a participé à de nombreuses réunions particulièrement depuis le début de l'année. Ainsi **des entrevues ont été organisées au Sénat, à Matignon et à l'Élysée auprès desquels ont été remis notamment les résultats de l'enquête ANMSM** sur les finances des communes support de stations.



### UNE DÉLÉGATION DE L'ANMSM REÇUE PAR LES MINISTRES

A la demande de l'ANMSM, **une délégation composée de Jean-Luc BOCH Président, Jean-Pierre ROUGEAUX Secrétaire général, Pierre VOLLAIRE Vice-Président et Claude JAY Président de la commission Finances locales, a été reçue le 10 mars** par Jacqueline GOURAULT et Joël GIRAUD.



### LES « RDV DES MAIRES ANMSM »

L'ANMSM a mis en place ces derniers mois un nouveau format d'échanges avec tous ses Maires adhérents. Ainsi lors du dernier RDV, **ceux-ci étaient plus de 70 à partager leurs expériences récentes et à formuler des demandes concrètes** que l'association porte à la connaissance des pouvoirs publics.



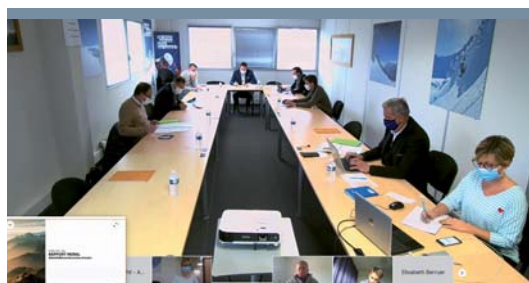
RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

### RÉUNION DU CONSEIL NATIONAL DE LA MONTAGNE

Le Président de l'ANMSM est intervenu lors de cette réunion pour **présenter les principales mesures préconisées par les Maires de stations dans le cadre de l'élaboration du Programme Montagne** dédié au tourisme durable.



### FRANCE MONTAGNES

A l'occasion de l'Assemblée générale du 18 mars, les membres fondateurs et partenaires de France Montagnes sont revenus sur une année 2020 hors norme en terme de promotion et **ont posé les bases d'une communication de relance.**



Météo des neiges TF1



ACTUALITÉ

05

## Météo des Neiges hiver 2021 : l'ANMSM crée un nouvel indicateur pour valoriser l'offre glisse des stations privées de remontées mécaniques

MALGRÉ LE CONTEXTE DE FERMETURE DES REMONTÉES MÉCANIQUES, DES CHAINES DE TÉLÉVISION NATIONALES, PARTENAIRES DE L'ANMSM, ONT JOUÉ LE JEU DE LA SOLIDARITÉ DE LA MONTAGNE EN MAINTENANT LA MÉTÉO DES NEIGES ET EN L'ADAPTANT AVEC LA DIFFUSION D'UN NOUVEL INDICATEUR : « KM D'ACTIVITÉS NORDIQUES OUVERT ».

### LA SAISON D'HIVER 2020-2021, UNE OPPORTUNITÉ POUR RÉINVENTER LA MÉTÉO DES NEIGES

Afin de s'adapter au contexte actuel, l'ANMSM a imaginé un nouvel indicateur pour alimenter les Météo des Neiges des médias partenaires dans le cadre de sa mission de fournisseur de données. L'information « **km d'activités nordiques ouvert** » a remplacé tout au long de la saison les données traitant du ski alpin tout en étant collectée directement auprès des stations adhérentes. Cette donnée, **qui regroupe les itinéraires tracés, damés, sécurisés pour le ski de fond, le ski de randonnée, les raquettes, les piétons, les pistes de luge etc...**, a permis ainsi de montrer aux téléspectateurs que les stations de montagne continuaient d'accueillir les vacanciers en proposant des activités autres que le ski de piste. C'est ainsi que les chaînes de télévision nationales - TF1, LCI, France 3 AURA - partenaires de l'ANMSM, ont décidé de jouer le jeu de la solidarité de la Montagne en maintenant le programme de la Météo des Neiges.

### A CHAQUE DIFFUSION, LES STATIONS ANMSM ONT BÉNÉFICIÉ D'UNE RÉELLE VALORISATION SUR LES CHAINES DE TÉLÉVISIONS NATIONALES PARTENAIRES

Tout au long de la saison, l'ANMSM a mis également à disposition des partenaires média la plateforme d'images VUES D'EN HAUT, regroupant exclusivement des images et vidéos du jour de qualité. Avec un cahier des charges répondant à la demande de qualité

des chaînes télévisées, les stations de montagne s'engagent ainsi à fournir des images et des données neige de qualité et du jour.

Parmi ses missions, l'ANMSM gère et distribue des données touristiques, hiver comme été ainsi que le bulletin neige.

### L'ANMSM, FOURNISSEUR OFFICIEL DES DONNÉES DES STATIONS

Parmi ses missions, l'ANMSM gère et distribue des données touristiques, hiver comme été ainsi que le bulletin neige. Ces informations sont proposées à la rediffusion aux partenaires abonnés et relayées sur leurs sites internet et/ou applications smartphone.

Près de 70 partenaires de diffusion sont alimentés quotidiennement par l'ANMSM en données neige et images. Véritable outil d'information, la base de données mise à jour par les stations porte sur des données générales des stations, un bulletin neige complet, et différentes offres touristiques (activités, restaurants, commerces de proximité...)

Nous pouvons compter parmi les principaux partenaires France Montagnes, Orange, MMV, Pierre et Vacances, Ski Planet ou encore Sport 2000.



## Mobilisation de l'ANMSM sur le front des compensations financières pour les stations de montagne

Dans le contexte actuel de crise sanitaire, les nombreuses réunions ministérielles qui se sont tenues depuis le mois de novembre ont permis à l'ANMSM de porter la voix des maires des stations de montagne au plus haut niveau de l'Etat en particulier ces dernières semaines sur le sujet des compensations financières. En effet, la décision de maintenir fermées les remontées mécaniques pour toute la saison a des conséquences économiques considérables pour l'ensemble des acteurs de la Montagne, en particulier pour les communes support de stations.

Le dialogue permanent instauré ces derniers mois avec le gouvernement a permis d'obtenir quelques avancées mais **en l'état les compensations ne sont pas suffisantes pour sauvegarder l'écosystème montagne. Il est indispensable que leur montant soit porté à un niveau exceptionnel pour que les communes puissent se relever rapidement de cette période et préparer l'avenir** : compensations sur la taxe de séjour et sur la taxe remontées mécaniques mais également sur les redevances, loyers et autres recettes. Car il s'agit bien d'éviter que 70 ans d'évolution de la montagne disparaissent en quelques mois.

**Malheureusement le gouvernement semble méconnaître le fonctionnement particulier de ces collectivités atypiques.** Ainsi la plupart des maires ne pourront pas faire voter les budgets communaux alors même que la loi les y oblige. Les compensations envers les communes support sont très loin d'être suffisantes au regard de l'ampleur des pertes de recettes liées notamment aux services communaux et redevances non versées auxquelles viennent s'ajouter les charges de personnels parfois multipliées par 10.

### DES INITIATIVES POUR FAIRE ENTENDRE LA MONTAGNE

Durant ces derniers mois, l'ANMSM a été à l'origine d'initiatives destinées à faire entendre les acteurs de la montagne. C'est ainsi que dès le mois de décembre l'association a su mobiliser en organisant une grande opération rassemblant près d'une centaine de stations sur tous les massifs.

Plus récemment, l'ANMSM a invité chaque maire à s'adresser directement au Premier ministre afin de l'informer très concrètement des conséquences notamment financières de la décision prise par le gouvernement. De même, une grande enquête

destinée à avoir une connaissance précise de l'état des finances des communes support a été adressée à l'ensemble des stations de montagne. **Les résultats obtenus, sur la base d'une centaine de réponses, ainsi que les nombreux courriers reçus des maires de stations ont été remis au Président de la République ainsi qu'au Premier ministre début février. Les ministères concernés ont également été destinataires de ces données.**

Début mars **une délégation de Maires de l'ANMSM a été reçue par la Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et le Secrétaire d'Etat à la Ruralité** pour demander des mesures d'urgence afin d'aider les communes support de stations dans cette période particulièrement difficile.

#### LES DEMANDES DES MAIRES

En parallèle de ces actions, l'association a participé à plusieurs réunions en présence du Premier ministre. A chaque fois, des demandes concrètes ont été déclinées.

La précédente saison interrompue au 15 mars avait généré des pertes de recettes très importantes pour les communes support de station. Une saison blanche accroît d'autant ces pertes. Cette situation remet en cause l'ensemble des équilibres budgétaires et financiers des communes et bloque toute possibilité d'investissements futurs. **Cette situation plus que préoccupante nécessite des mesures de compensations directes fortes, estimées à plusieurs centaines de millions d'euros.**

L'outil du Fond national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) doit être réadapté au vu de la situation sanitaire et plus précisément allégé, au moins sur le court terme, pour les communes support des stations de montagne. La fermeture des remontées mécaniques a conduit à une forte chute des recettes communales. **Dans l'immédiat, l'Etat doit prendre en charge la part des contributions des communes support de station.**

L'ANMSM propose **l'affectation de 2 à 3 milliards d'euros de crédits supplémentaires pour soutenir l'investissement** dans les infrastructures nécessaire au développement des territoires de montagne et à l'adaptation au changement climatique (ponts, tunnels, développement de nouvelles activités, accompagnement au changement des énergies pour les matériels d'entretien des pistes et pour les transports en commun notamment).

#### PRÉPARER L'AVENIR

Il convient dès maintenant de préparer l'avenir des stations de montagne. C'est la raison pour laquelle l'ANMSM, sous l'égide de la commission CIMES Durables présidée par Pierre VOLLAIRE, maire des Orres, vient d'apporter une importante contribution au Programme montagne dans le cadre du Conseil National de la Montagne. **Cette synthèse fait apparaître une vision globale de ce que pourrait être le tourisme durable ainsi que la nécessité de mettre en avant l'échelon de décision local.**

De la même manière un travail est également engagé sur l'urbanisme et la simplification indispensable des procédures. Il faut en effet se pencher collectivement sur les leviers qui permettront de relancer très rapidement le dynamisme des stations. Celui-ci passe notamment par l'aménagement des territoires. Or, le cadre législatif et réglementaire actuel ne prend pas suffisamment en compte les spécificités des communes support. **Il convient notamment d'apporter des améliorations et simplifications dans le domaine de l'urbanisme.** La future loi 4D, qui devrait finalement être examinée au printemps, pourrait permettre d'obtenir quelques avancées. Cette loi (décentralisation, différenciation, déconcentration, décomplexification) retiendra plusieurs grandes thématiques : transition écologique, urbanisme, logement, cohésion sociale.

**La Commission Aménagement de l'ANMSM, présidée par Christophe AUBERT, maire des 2 Alpes, va prochainement remettre au gouvernement un Livre Blanc qui fera des propositions concrètes en matière d'urbanisme.** Dans le même temps, les parlementaires du Fil Neige seront mobilisés afin de commencer à travailler sur les différents sujets mentionnés dans ce document.

Sur le sujet des finances, **la commission Finances locales, présidée par Claude JAY, maire des Belleville/Les Menuires/Val Thorens, va engager prochainement un travail de réflexion, en particulier sur le FPIC,** avec pour objectif de faire des propositions innovantes dans le cadre du prochain projet de loi de Finances.

Enfin, concernant le Plan de Relance, **la commission Juridique et Institutionnelle, présidée par Pierre BALME, maire adjoint des 2 Alpes, sera chargé de la coordination des travaux** en lien avec les partenaires de l'ANMSM, les Départements et les Régions.





NOUVEAUTÉ

# Enquête de l'ANMSM sur les conséquences de la crise sanitaire sur les finances des communes support de stations de montagne

08

S'appuyant sur un questionnaire diffusé à l'ensemble des communes support de stations de montagne et portant sur l'état des finances locales en période de crise sanitaire, l'ANMSM apporte la preuve, chiffres à l'appui, de l'existence d'une situation de profonds déséquilibres entre les décisions gouvernementales et l'état actuel des ressources communales qui ne fait que s'accroître en raison des dépenses et pertes associées à la crise de la Covid-19.

Partagées à des degrés plus ou moins importants en fonction de la taille de la commune en question, ces difficultés sans précédent doivent être prises en compte par les pouvoirs publics et l'exceptionnalité de la période doit être accompagnée de soutiens de taille. En ce sens, l'ANMSM formule quatre demandes et recommandations :

## 1. UN RÉAJUSTEMENT DES CONTRIBUTIONS AU FPIC AU VU DE LA CHUTE VERTIGINEUSE DES RECETTES DES COLLECTIVITÉS CONCERNÉES :

Les communes support de stations de montagne sont majoritairement des contributrices au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communale (FPIC). **On note un pourcentage moyen de contribution oscillant entre 2,5 et 4% des dépenses réelles de fonctionnement des budgets communaux.** Toutefois, les conséquences de la crise sanitaire ont conduit à une baisse drastique des recettes des collectivités territoriales et plus encore pour celles situées en zone montagneuse qui ont été privées d'une source de recette majeure à savoir les retombées économiques directes et indirectes liées aux activités de sports d'hiver. Si ce Fonds national de Péréquation des res-





sources Intercommunale et Communale vise à garantir une équité entre les territoires, **il perd de son sens lorsqu'il représente une contrainte insoutenable pour les communes supports de stations de montagne contributrices.**

Un réajustement du FPIC doit donc avoir lieu afin de permettre la survie des budgets communaux déjà profondément impactés. Dans l'immédiat, l'État doit prendre à sa charge la part de contribution des communes support de stations de montagne pour 2021.

## 2. UNE EXTENSION DES FONDS DE SOUTIEN À DES SECTEURS JUSQU'ICI NON CONSIDÉRÉS :

Afin de prendre en compte les besoins des communes support de stations de montagne, il s'agit d'appréhender leurs difficultés dans leur globalité. Les raisons des pertes de recettes ne sont pas uniquement liées à la taxe sur les remontées mécaniques (car fermeture) ou bien à la taxe de séjour (car faible activité touristique). Ces communes sont également mises en difficulté en raison des pertes de taxes de droit de place, les redevances d'affermage mais aussi les pertes de recettes liées aux garderies, aux activités culturelles (entrée de musées) et des centres sportifs/piscine/patinoire, les loyers des bâtiments communaux non occupés.

Le plus souvent, ces difficultés sont de nature cumulative ce qui vient renforcer ce cercle vicieux. C'est l'ensemble d'un tissu économique qui a été mis à l'arrêt. **Ainsi l'État doit adopter une solution de soutien d'ensemble prenant en compte les secteurs d'activités directement et indirectement touchés et qui mènent conjointement à une diminution de la production de richesses communales.** Ce phénomène s'illustre particulièrement bien avec la relation établie entre les communes et les établissements para-communaux. Ces derniers ont eux aussi connu un fort ralentissement voire un arrêt de leur activité économique. A titre d'exemple, les parkings communaux ont connu une fréquentation quasi nulle les rendant insolubles vis-à-vis des collectivités. De ce fait, ils sont dans l'incapacité de verser les redevances normalement dues aux collectivités territoriales. **Ces communes se retrouvent dans une situation doublement insoutenable : elles ne perçoivent pas les montants dus, source de financement, et doivent en plus soutenir les établissements para-communaux en leur versant des aides, source de dépenses.** Face à cette dépense communale supplémentaire, une surcompensation étatique doit être impérativement assurée.

## 3. UNE AUGMENTATION DU SOUTIEN FINANCIER APPORTÉ À L'INVESTISSEMENT COMMUNAL :

Des aides à l'investissement sont plus que jamais indispensables. L'ANMSM demande l'affectation de 2 milliards d'euros de crédits supplémentaires afin de soutenir l'investissement dans les infrastructures nécessaires au développement des territoires de montagne et à l'adaptation au changement climatique (ponts, tunnels, développement de nouvelles activités, accompagnement au changement des énergies pour les matériaux d'entretien des pistes et pour les transports en commun). Les montants d'investissement déboursés par les communes en 2020 démontrent ce besoin de support de la part du gouvernement. **D'une manière générale, les investissements en stations de montagne se chiffrent entre 300 et 400 millions d'euros par an.**

## 4. DES PROPOSITIONS DE DISPOSITIFS VISANT À RÉTABLIR UN ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE :

Au-delà de la diminution ou suspension du FPIC, ou bien encore de l'augmentation de la DGF, certains maires soulignent l'importance de **reporter les échéances d'emprunts** effectués par les communes. Un **allègement des annuités d'amortissement** des biens pourrait également permettre de soulager la part des dépenses de fonctionnements des budgets communaux. La prise en compte par l'État de la taxe sur les remontées mécaniques pour les SEM est une mesure largement soutenue parmi les élus qui souhaiteraient y voir également ajoutée une prise en charge partielle des charges fixes des SEM.

L'ensemble de ces données économiques a été transmis au Président de la République, au Premier ministre ainsi qu'au Président du Sénat.

Un questionnaire a été adressé fin janvier 2021 à l'ensemble des maires de stations de montagne, adhérents à l'association et non-adhérents, dans le but d'obtenir une cartographie aussi représentative que possible de la situation financière des communes support de stations de montagne. Une synthèse a été rédigée sur la base **d'une centaine de réponses**, représentant la diversité des communes support.



NOUVEAUTÉ



# Tourisme durable : l'heure de la transition pour les stations de montagne



## CIMES Durables, un engagement pour le développement durable

### LA DÉMARCHE CIMES DURABLES

A l'heure où le changement climatique fait peser sur les stations de montagne de nombreux défis, le mot d'ordre est la préparation face à ces transitions écologiques et environnementales. Pourtant, **l'ANMSM n'a pas attendu 2021 pour engager la transition des stations vers un modèle plus durable de leur tourisme.** En effet, consciente de ces nouveaux enjeux, l'ANMSM avait mis en place dès 2006 une Commission Aménagement du territoire et développement durable qui, en partenariat avec l'ADEME et l'association Mountain Riders, avait élaboré une Charte en faveur du Développement durable adaptée aux spécificités des communes support de stations de montagne. Cette Charte met en avant 8 axes de développement et plus de 130 engagements. L'enjeu était clair : **développer une approche**

**durable de la montagne, tant en terme d'aménagement, que d'habitat, de gestion des ressources naturelles, du tourisme ou de l'information des usagers.** Les stations de montagne devenaient ainsi précurseurs dans le développement d'un tourisme durable.

En 2016, l'ANMSM prend un nouveau tournant, plus dynamique, dans le développement durable de ses stations, au travers de la Dynamique **CIMES Durables (Cap sur l'Innovation pour une Montagne Engagée et Solidaires).** Pour une approche plus concrète du développement durable, les stations de montagne s'engageaient alors à s'impliquer volontairement via une délibération du Conseil municipal et la désignation d'un référent chargé d'animer la dynamique CIMES Durables au niveau local. Dans le cadre de cette nouvelle étape, et en fonction des capacités budgétaires de la station, celle-ci s'engage à mettre en œuvre au moins trois engagements définis préalablement autour de six thématiques regroupant 24 engagements, au regard des enjeux territoriaux et des spécificités de la montagne.

A partir de 2016, **l'ANMSM organise tous les deux ans les trophées CIMES Durables, afin de promouvoir les projets phares de ses stations en faveur du développement durable.** Ces Trophées sont remis après examen des candidatures par un jury d'experts indépendants.

### LES LAURÉATS DU TROPHÉE CIMES DURABLES

2016 : Autrans-Méaudre, Châtel, Les Orres, les Arcs  
Bourg-Saint-Maurice, Les Gets et Saint-Gervais  
2018 : Chamrousse, Combloux, Font-Romeu et  
Les Houches  
2020 : St-François Longchamps, Péone-Valberg,  
Font-Romeu et Praz-sur-Arly

### DE NOUVELLES AMBITIONS : LE PARTAGE D'EXPÉRIENCE

La dynamique CIMES Durable est bien engagée au sein de l'ANMSM, tous les maires étant conscients des enjeux issus des différentes transitions à venir. Le tourisme durable n'est plus une idée mais une réalité mise en place progressivement par l'ensemble des stations.

C'est pour accélérer encore plus cette dynamique que la Commission CIMES Durables affiche de nouvelles ambitions plus de 13 ans après la création de la Charte. Le but est la promotion du développement durable, et quel meilleur moyen pour le faire que de favoriser le partage d'expérience ? La situation sanitaire liée au Covid-19 l'a montré, les stations de montagne sont fortes lorsqu'elles agissent collectivement. Le sens du collectif est ce qui caractérise le mieux les communes support de stations, et ce sens du collectif peut également s'exprimer dans le domaine du développement durable. Chaque commune a des idées et des projets innovants en terme de développement durable. **L'idée est donc de favoriser ce partage d'expériences pour le rendre accessible à toutes les stations de montagne adhérentes de l'ANMSM.** Plus régulier que les Trophées CIMES Durables, l'enjeu est de faire la promotion de projets de développement durable de la part des stations, pour que tous puissent en prendre connaissance et s'en inspirer s'ils le désirent pour leur propre station.

#### CONTRIBUTION AU PROGRAMME MONTAGNE

Suite à l'annonce du Premier ministre, le Conseil National de la Montagne a été sollicité pour contribuer au Programme Montagne. Ce programme a pour but de se pencher sur le développement du tourisme durable en montagne, et les maires des stations de montagne sont les meilleurs interlocuteurs pour participer à un tel projet. Sous l'égide de Pierre VOLLAIRE et Guillaume DESRUÉS, Président et Vice-Président de la Commission CIMES Durable, **l'ANMSM a rédigé une synthèse de l'ensemble des contributions reçues des maires adhérents qu'elle a adressée à l'Agence nationale de la cohésion des territoires.** Les stations, conscientes de l'évolution climatique et de celle de l'économie touristique de leurs stations, sont prêtes à aborder les différentes transitions qui se présentent à elles : numérique, écologique, territoriale, sociale et enfin productive. Le constat est unanime, un projet de tourisme durable doit tenir compte de l'allongement de la saisonnalité, du développement d'un tourisme 4 saisons, d'une amélioration de la couverture numérique ou encore de la progression des liaisons douces. De cette synthèse ressort notamment **l'échelon communal comme échelon décisionnaire, avec des besoins d'expertises essentiels sur la gestion de l'eau, la mobilité, les énergies et l'habitat.** La projection sur plusieurs décennies et le soutien financier de l'Etat sont les autres éléments importants qui ressortent de cette contribution, dont la synthèse est intégralement disponible sur le site de l'ANMSM.





# Sondage OpinionWay pour l'ANMSM : les Français et les stations de montagne de demain

SI LES ENJEUX SANITAIRES ET ÉCONOMIQUES PRENNENT ACTUELLEMENT LE PAS SUR TOUS LES AUTRES, LES STATIONS DE MONTAGNE N'EN OUBLIENT PAS POUR AUTANT UN SUJET CRUCIAL POUR LES ANNÉES À VENIR : ACCOMPAGNER LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET PRÉSERVER LEUR ENVIRONNEMENT. QUEL REGARD LES FRANÇAIS PORTENT-ILS SUR LEURS MONTAGNES ? HORS CADRE DU CONTEXTE DE CRISE TRAVERSÉ, COMMENT ENVISAGENT-ILS L'AVENIR DE LEURS STATIONS ? QUELS EFFORTS SONT-ILS PRÊTS À CONSENTIR POUR PRÉSERVER CE PATRIMOINE NATUREL ? TELLES SONT LES QUESTIONS AUXQUELLES RÉPOND CETTE ENQUÊTE INÉDITE, RÉALISÉE PAR OPINIONWAY POUR L'ASSOCIATION NATIONALE DES MAIRES DES STATIONS DE MONTAGNE.

## DES FRANÇAIS QUI AIMENT LEUR MONTAGNE...

Pour **94% des sondés**, les massifs français comptent parmi **les plus belles richesses de notre patrimoine**. Lorsqu'on leur demande quelles notions ils associent aux vacances à la montagne, « l'air pur » arrive en tête (50%), suivie des « grands espaces, paysages » (49%).

Par ailleurs, l'idée de calme et de repos est mentionnée par 43% des Français. 19% soulignent qu'il s'agit pour eux d'un « moment de retrouvailles en famille ou entre amis » (35% parmi les 18-24 ans). **La montagne est donc perçue comme un lieu propice à la tranquillité mais aussi à la convivialité.**

## ... MAIS EXPRIMENT DES INQUIÉTUDES QUANT À SA PRÉSERVATION

**92%** des Français considèrent que **la montagne pourrait être menacée par le changement climatique**. Ils appréhendent en premier lieu la **fonte des glaciers (76%)** et la **diminution de l'enneigement (55%)**. Vient ensuite la **disparition de la biodiversité de montagne**, particulièrement redoutée par les plus jeunes : ils sont respectivement 42% et 35% à craindre la disparition de la faune et de la flore.

## RESPONSABILISER LES USAGERS DE LA MONTAGNE : UNE MAJORITÉ DE FRANÇAIS VOTENT POUR !

Pour **89%** des personnes interrogées, **les stations savent évoluer** pour s'adapter aux demandes des usagers. Pour autant, celles-ci doivent poursuivre

et accroître leurs efforts avec l'aide de ces derniers. Ainsi, pour **63%** des personnes interrogées, **les usagers doivent dorénavant participer à cette évolution.**

**97%** des Français s'affirment prêts à réaliser **au moins une action pour préserver l'environnement en montagne**. Cela commencerait par de bonnes pratiques domestiques : par exemple privilégier **un hébergement/une restauration respectueux de l'environnement (89%)**. Par ailleurs, **83%** se déclarent prêts à **venir sur place au moyen de véhicules propres** (navettes électriques par exemple) en laissant leur véhicule en ville.

**Les jeunes se démarquent par leur volontarisme concernant deux efforts suscitant moins l'adhésion générale : ainsi 66% des 25-34 ans accepteraient de payer une taxe supplémentaire en fonction de leur volume de déchets (vs 51% des Français). Par ailleurs, 65% des moins de 35 ans envisageraient de se rendre à la montagne en train plutôt qu'en voiture, et 67% pourraient opter pour le covoiturage.**

## LES STATIONS CONSIDÉRÉES COMME ENGAGÉES POUR L'ENVIRONNEMENT PAR 91% DES FRANÇAIS... MAIS LEURS INITIATIVES RESTENT ENCORE MÉCONNUES

**91%** des personnes interrogées estiment que **les stations se mobilisent pour l'environnement**. Mais concrètement, **les actions menées par ces**



## Les Français et les stations de montagne de demain

Sondage OpinionWay pour l'ANMSM

“*opinionway*”



**stations restent encore méconnues** : sur onze actions déployées par les stations ces dernières années, seuls 12% des Français ont entendu parler de chacune d'entre elles.

Pour **61% des sondés**, l'action la plus utile concerne la **récupération de l'eau de pluie**. Au deuxième rang des actions jugées utiles figure le **développement des énergies renouvelables** dans les stations (**45%**).

Parmi les initiatives les plus connues, on compte les opérations **de ramassage des déchets en montagne**, dont 56% des Français ont entendu parler, ou encore le **développement des énergies renouvelables** dans les stations (51% de notoriété). En revanche, **les actions liées à la mobilité douce** semblent **plus confidentielles** : seuls 42% ont entendu parler du développement d'un réseau de transports en commun pour limiter l'usage de la voiture, et 33% de la formation des conducteurs d'engins (chasse-neige, dameuses...) à l'éco-conduite.

Globalement, **les Français reconnaissent le rôle essentiel des stations de montagne, 61% estimant qu'elles parviennent à concilier économie et environnement.**

Selon Jean-Luc BOCH, Président de l'ANMSM, « *les résultats de cette enquête montrent que la population française dans son ensemble, et pas seulement les usagers de la montagne, se montre prête*

*à agir fortement pour préserver cet environnement exceptionnel qu'est la montagne. Les communes support de stations doivent disposer de moyens supplémentaires, notamment dans le cadre du futur Plan montagne du gouvernement, pour accompagner les changements en cours. L'enquête fait ressortir un fort engagement des jeunes, ce qui est très encourageant pour soutenir la pérennité de notre action à long terme.* »

### MÉTHODOLOGIE

L'étude « Les Français et l'avenir des stations de montagne » a été réalisée par OpinionWay pour l'ANMSM auprès d'un échantillon de 1 357 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus. Au sein de cet échantillon, 417 personnes se rendent à la montagne l'hiver et 498 l'été, au moins une fois tous les trois ans. Les interviews ont été conduites par questionnaire autoadministré en ligne sur système CAWI (Computer Assisted Web Interview). Les interviews ont été réalisées les 21 et 22 octobre 2020.



## ANMSM/Mountain Riders : un partenariat pour préserver la montagne

**Le partenariat ANMSM-Mountain Riders a été lancé il y a plus de 10 ans. Il s'inscrit dans la démarche environnementale de l'ANMSM concrétisée par la rédaction de la charte nationale en faveur du développement durable des stations, puis de la démarche CIMES Durables.**

Depuis 20 ans, l'association Mountain Riders œuvre en montagne pour informer, sensibiliser et éduquer à la transition écologique. Elle s'attache à réunir les différents acteurs de terrain, collectivités, offices de tourisme, sociétés de remontées mécaniques ou professionnels de la montagne pour mener une réflexion en terme de tourisme durable.

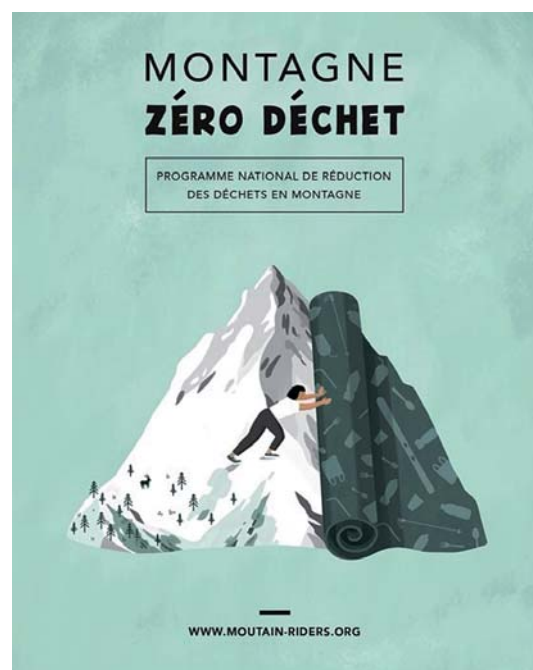
**Au travers de ce partenariat, l'ANMSM promeut depuis plusieurs années l'opération Mountain Days. Celle-ci a lieu tous les ans un peu avant la saison estivale et consiste à organiser des opérations de ramassage des déchets sauvages en montagne. En 2019, l'opération a réuni 6 500 volontaires et a permis de collecter 40 tonnes de déchets.**

Pour aller plus loin et intégrer les nouveaux enjeux liés aux différentes transitions en cours, et mis au jour particulièrement à l'occasion de cette saison d'hiver 2020-2021, **Mountain Days devient Montagne Zéro Déchet. Dans le cadre de cette opération, l'accompagnement, la formation et la sensibilisation à la réduction des déchets seront renforcés.**

L'ANMSM et Mountain Riders poursuivent leur partenariat en développant de nouvelles opé-

rations communes. Ainsi, au cours de l'année 2020, plusieurs web-ateliers ont été organisés permettant d'imaginer des réponses concrètes à la situation vécue en stations de montagne depuis 1 an.

*« C'est en encourageant les plus jeunes à devenir des moteurs du changement, en invitant les pratiquants à s'engager dans une démarche responsable, en accompagnant les acteurs du tourisme, en impliquant les citoyens et les élus que nous agissons pour préserver une montagne aussi essentielle que fragile »*  
Camille Rey-Gorrez, Directrice de l'association Mountain Riders.



### LES STATIONS DE MONTAGNE AGISSENT AVEC GESTES PROPRES

Dans le cadre du programme « Gardez et triez vos déchets » initié par Gestes Propres, une opération a été lancée au début de l'hiver avec l'ANMSM afin de préserver les espaces naturels.

**Plusieurs dizaines de stations ANMSM ont répondu présentes. Elle se sont vues remettre**

**un kit de communication permettant ainsi d'annoncer leur implication et de sensibiliser leurs administrés ou usagers.**

Gestes Propres estime à 130 tonnes le volume de déchets sauvages abandonnés en montagne sur un total de 520 000 tonnes sur l'ensemble du territoire.

# Quelles solutions pour aller vers un tourisme plus durable ?



L'appel à contributions pour le Programme Montagne l'a montré, les stations de montagne sont pleinement conscientes des enjeux prioritaires pour développer un tourisme durable en montagne. Les stations sont à l'origine de projets et actions dans ce domaine depuis longtemps.

La notion de tourisme durable provient de l'équilibre entre les différents éléments structurants de la montagne : économie, tourisme, environnement. Cet équilibre doit également exister entre le tourisme et la vie à l'année en territoire de montagne.

## FAIRE ÉVOLUER LES MOBILITÉS

Le recours aux mobilités moins polluantes apparaît comme une véritable nécessité là où les territoires des stations de montagne sont caractérisés par une accessibilité plus difficile de par leur environnement. L'accès aux stations est le point le plus pénalisant : 60% de l'emprunte carbone des stations provient des transports. Cette accessibilité doit être réexaminée en renforçant l'offre ferroviaire, moyen de transport le plus respectueux pour l'environnement : 13 g CO<sub>2</sub>/km contre 22 g CO<sub>2</sub>/km pour la voiture. La transition doit également se faire par le développement des véhicules électriques, que ce soit par l'installation de bornes électriques ou par le développement d'un parc automobile public électrique. Des tests de véhicules électriques autonomes ont par ailleurs déjà eu lieu en stations comme à Val Thorens en 2019.

De la même manière les remontées mécaniques doivent s'inscrire de plus en plus dans un schéma territorial intégrant les liaisons entre territoires à l'année et, s'agissant des activités, comme moyen de transport toutes saisons.

## LA RÉNOVATION DE L'HABITAT

La rénovation de l'habitat existant est un sujet central. Cette rénovation doit être réalisée sur le plan énergétique tout en s'accompagnant d'une réflexion sur un réaménagement des espaces des logements en question afin de répondre aux nouvelles exigences des vacanciers.

Les pouvoirs publics doivent mettre en place une véritable politique incitative à la rénova-

tion pour que le parc de logements actuellement vieillissant participe à l'attractivité des stations.

## L'ENJEU DE LA GESTION DE L'EAU

Bien que l'activité des stations se tourne résolument vers un tourisme 4 saisons, l'hiver continue d'être le socle en terme de retombées économiques, et le bassin d'emploi que représente le tourisme hivernal est à prendre en considération pour que le modèle économique puisse subsister et s'adapter aux transitions écologique et climatique. La disponibilité en eau évolue, et il devient primordial pour les stations de montagne de mettre en place une gestion de la ressource leur permettant à la fois l'exploitation de leur domaine skiable (neige de culture) et de nouveaux usages, en particulier celui des retenues collinaires, lesquelles représentent une véritable opportunité mêlant de nombreuses activités annexes, comme le pâturage ou les activités d'eau l'été par exemple.

## LA PRIORITÉ DE LA COUVERTURE NUMÉRIQUE

La transition numérique est tout aussi essentielle. L'investissement dans des projets structurants (fibre, réseaux mobiles haut débit 4G/5G) est indispensable au maintien des activités et de l'attractivité des stations de montagne. Il l'est également à l'égard des populations permanentes tout en accompagnant les nouveaux usages professionnels : le développement du télétravail peut-être une chance pour les territoires de montagne à la condition que la couverture numérique soit au rendez-vous.

Dans le cadre de la Présidence française de la Stratégie de l'Union Européenne pour la Région Alpine-SUERA seront organisés à l'automne 2021 les Etats Généraux de la Transition du Tourisme en Montagne. Le lancement de cette réflexion collective a eu lieu le 16 mars dernier à Métabief en présence de Joël GIRAUD, Secrétaire d'Etat, au cours duquel le Président de l'ANMSM Jean-Luc BOCH a rappelé les enjeux des transitions en cours pour les stations de montagne.



## LA RENCONTRE

16

INTERVIEW CROISÉE :  
PIERRE VOLLAIRE, MAIRE DES ORRES,  
PRÉSIDENT DE LA COMMISSION  
CIMES DURABLES,  
GUILLAUME DESRUES,  
MAIRE DE BOURG-SAINT-MAURICE,  
VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION  
CIMES DURABLES



Pierre VOLLAIRE, Maire des Orres

### QUELS SONT SELON VOUS LES GRANDS DÉFIS QUI VONT SE PRÉSENTER AUX STATIONS DE MONTAGNE DANS LES PROCHAINES ANNÉES ?

**Pierre Voltaire** : les deux grands défis qui se posent d'ores et déjà et pour les années à venir sont d'une part la transition énergétique en lien avec la prise en compte du changement climatique, d'autre part la nécessaire évolution des modèles touristiques. Ces deux grands champs d'action mettent en jeu toutes les composantes des territoires de montagne : environnementales, économiques, sociales, technologiques, de gouvernance. Sur la transition écologique, il est important de coordonner et soutenir l'action des stations de montagne dans les domaines de la sobriété énergétique et la valorisation des ressources d'énergie renouvelable, le soutien à la mise en place de solutions efficaces de mobilité bas carbone, la gestion de la ressource en eau et des infrastructures, les actions dirigées vers l'habitat touristique, notamment. Sur le plan socio-économique, le défi majeur est de mettre en place de nouveaux modèles touristiques, notamment les activités toutes saisons et la promotion des sports et loisirs pleine nature en assurant leur contribution à un modèle économique pérenne. A cet égard, il est important de consolider les activités rentables existantes afin de financer le développement des modèles d'avenir.

Sur le plan social, il faut réfléchir à une intégration équilibrée entre les apports touristiques et le maintien des populations locales par l'attractivité intergénérationnelle des communes, notamment par le développement des technologies numériques, des services aux populations (écoles, santé, services publics, lieux de vie) et la recherche de modèles pérennes pour les activités traditionnelles (promotion de la production agricole et développement des circuits courts ainsi que des activités artisanales).

**Guillaume Desrues** : plusieurs enjeux majeurs s'annoncent pour nos stations, en lien avec les problématiques actuelles de la montagne : changement climatique, désintérêt d'une partie de notre population pour le ski... La diversification de nos activités

est indispensable, notamment grâce au tourisme 4 saisons qui doit absolument s'appuyer sur notre savoir-faire hivernal reconnu dans le monde entier. Je suis persuadé que de nouveaux modes de vie vont s'inscrire avec le plaisir d'être en montagne : les travailleurs nomades, la recherche d'une autre qualité de vie pour les familles, et pourquoi pas l'installation d'une nouvelle économie liée à notre potentiel de production d'énergies renouvelables (hydraulique et solaire notamment). Le chantier d'une montagne « 0 Carbone » s'ouvre à nous. Nous devons être exemplaires notamment en terme de mobilités (qui est la source de la majorité de nos émissions en GES pour les stations). Cela tombe bien : un des moyens de transport le moins polluant est le transport par câble.

### COMMENT LES POUVOIRS PUBLICS DOIVENT-ILS ACCOMPAGNER LES STATIONS DE MONTAGNE DANS LE CADRE DES ÉVOLUTIONS EN COURS ?

**PV** : il apparaît essentiel de favoriser l'accompagnement des stations dans leurs démarches, tant du point de vue du support à l'investissement dans des projets structurants que dans les démarches administratives et l'ingénierie projet, ainsi que dans le support à l'action à tous les niveaux territoriaux : la commune en premier lieu, garante de l'équilibre et de l'adéquation à ses conditions spécifiques de sa vision de développement territorial, l'intercommunalité ensuite, en charge de la gestion des infrastructures à une échelle valléenne, la Région, la politique de massif et enfin les macro-régions européennes, en favorisant les remontées bottom-up. Compte tenu des conditions actuelles très difficiles que connaissent les stations et territoires de montagne, il est impératif de simplifier et d'accélérer les démarches administratives et de mettre en place des mesures fiscales incitatives et des aides directes.

**GD** : leur rôle est primordial. Au même titre qu'il y a eu le plan « Neige », le plan « Montagne » doit garantir aux communes de montagne les moyens de leur transition et de leur adaptation, surtout en cette période difficile où nombre de stations ont vu fondre leurs recettes fiscales. D'autre part, l'une





Guillaume DESRUES, Maire de Bourg Saint Maurice - Les Arcs



## LA RENCONTRE

17

des clés de réussite sera immanquablement notre capacité à stabiliser nos populations à l'année. Il n'est pas pensable que des communes aussi dynamiques économiquement n'arrivent pas à loger sur place leurs travailleurs et que leur population baisse. Les pouvoirs publics doivent nous accompagner à trouver des solutions de logement abordable pour nos habitants !

### QUEL RÔLE PEUT AVOIR LA COMMISSION CIMES DURABLES DE L'ANMSM DANS CETTE NOUVELLE DYNAMIQUE ?

**PV** : fédérer pour porter la voix des élus des communes/stations de montagne auprès des pouvoirs publics et de l'Europe pour conduire dynamiquement la transition écologique et touristique. En collectant les retours d'expérience et les bonnes

pratiques développées sur leurs territoires, les maires des stations de montagne sont les garants de la reproductibilité et de la performance des nouveaux modèles à mettre en place pour assurer les objectifs de la montagne durable et performante de demain. L'ANMSM, par son rôle fédérateur, est un acteur de premier plan pour les décisionnaires des politiques d'aménagement au niveau national et européen.

**GD** : notre commission doit pouvoir montrer que la transition est possible. Nous avons déjà plein de bonnes pratiques qui sont arrivées dans nos stations. Un des rôles de notre commission est donc de « faire le lien » et promouvoir les actions vertueuses menées par les uns et les autres. Ensemble, on est plus forts !

## MA MONTAGNE

### CE QUE J'AIME PARTICULIÈREMENT À LA MONTAGNE ?

**Pierre Vollaire** : la nature majestueuse, variée, parfois difficile, et les femmes et hommes qui vivent à la montagne, travailleurs, adroits, soudés, quelquefois rugueux...

**Guillaume Desrues** : j'aime me promener en montagne quelque soit le moyen de transport : à pied, à vélo, en ski de randonnée, en alpinisme. Je m'y retrouve au calme mais aussi face à mes responsabilités : quelle montagne voulons-nous laisser à nos enfants ?

### MON PLUS BEAU SOUVENIR MONTAGNE ?

**Pierre Vollaire** : en hiver, ma première randonnée au sommet des Ecrins, sans déchausser ! en été, le 360 au sommet des Agneaux.

**Guillaume Desrues** : ma première arête gravie à l'adolescence (arête du Grand Mont dans le Beaufortain), les sommets gravis en compagnie de mes ami(e)s (Vanoise, Ecrins, Mont Blanc...), et maintenant les itinéraires que je peux partager avec mes enfants.

### MA PROCHAINE ENVIE DE MONTAGNE ?

**Pierre Vollaire** : croiser une famille de chamois au sommet de l'Aupillon (2 940 m Les Orres)

**Guillaume Desrues** : un raid à ski de randonnée, entre France et Italie, avec mon épouse !



# Le mécanisme du FPIC : une péréquation horizontale au fonctionnement complexe

Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales, ou FPIC, est un mécanisme mis en place en 2011, par la loi de finances pour 2012, avec une montée en charge progressive, visant alors un objectif de prélèvement de 2% des ressources fiscales communales et intercommunales en 2016, soit un montant de 1,2 milliards d'euros. Néanmoins, il a été finalement décidé en 2016 de plafonner le prélèvement du FPIC à hauteur d'un milliard d'euros. Pour mieux comprendre ce dispositif, il convient de revenir sur son principe et son calcul.

## LE PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT DU FPIC

Le principe est simple : permettre aux communes les plus aisées de faire preuve de solidarité envers les communes les plus fragiles financièrement, par un principe de péréquation des ressources. Ainsi, 40% sont contributeurs pour 60% de bénéficiaires. La notion de contributeur au FPIC est définie par l'article L.2336-3 du Code général des collectivités territoriales : « a) Les ensembles intercommunaux dont le potentiel financier agrégé par habitant, tel que défini à l'article L.2336-2, est supérieur à 90% du potentiel financier agrégé moyen par habitant » contribuent au FPIC. A titre d'illustration, le potentiel financier agrégé moyen par habitant était de 619,88 € en 2018. Ce potentiel financier agrégé moyen par habitant est calculé en prenant en compte l'ensemble du potentiel financier agrégé en fonction de la population DGF. Pour 2018, le seuil de déclenchement du prélèvement était donc de 557,89 €.

## LE CALCUL DU PRÉLÈVEMENT FPIC

A l'origine du mécanisme du FPIC en 2012, seul comptait le potentiel financier agrégé par habitant pour calculer l'indice synthétique de prélèvement, utilisé pour calculer le montant de la contribution des ensembles intercommunaux et des communes isolées. Pour la loi de finances pour 2013, un nouvel indicateur a été ajouté, à savoir l'indice de charge fiscal, et plus précisément le revenu par habitant. Ces deux éléments, PFIA et revenu par habitant, comptaient respectivement pour 80% et 20% du calcul de l'indice synthétique de prélèvement. Avec la loi de finances pour 2014, cette proportion est devenue 75/25.

Le calcul du montant du prélèvement avant plafonnement, dit montant spontané, est ainsi obtenu à partir de cet indice synthétique de prélèvement (calculé à partir du PFIA et du revenu par habitant), de la population DGF de l'ensemble intercommunal ou de la commune isolée, et de la valeur du point de prélèvement de l'année de répartition.

Ce système a un but noble, à savoir être un outil de réduction des inégalités entre les territoires. Mais les critères retenus sont défavorables aux stations de montagne dont l'activité économique fausse les deux indicateurs que sont le potentiel financier agrégé et le revenu par habitant, supérieurs à la moyenne nationale. Or, un PFIA par habitant élevé ne suffit pas pour qu'un territoire soit considéré comme riche. Ainsi, la Savoie et la Haute-Savoie sont des contributeurs nets sur l'ensemble de leur territoire, ce qui est essentiellement dû à un PFIA élevé. Mais ce système de péréquation horizontale a un défaut majeur : il ne tient pas compte des charges de montagne, des dépenses de fonctionnement et d'investissement nécessaires au maintien d'une activité économique durable dans les stations de montagne. La charge que représente le FPIC pèse de plus en plus dans les finances locales des communes support de station.

La Commission Finances locales, présidée par Claude JAY, Maire des Belleville/Les Menuires/Val Thorens, travaille actuellement sur le sujet du FPIC afin de faire des propositions plus en

adéquation avec l'activité des stations de montagne. Une demande de prise en charge par l'État des contributions des stations pour l'année 2021 a été mise en avant.

Retrouvez toutes les analyses juridiques, fiches pratiques et une veille législative et jurisprudentielle sur la plateforme de l'ANMSM : [JurisMontagne.anmsm.fr](http://JurisMontagne.anmsm.fr)

# Le fonds de solidarité à l'égard des entreprises : une aide indispensable à l'activité économique



**ANALYSE  
JURIDIQUE**

Les entreprises sont les premières victimes de la crise sanitaire en particulier dans les territoires où l'économie est un moteur important, comme les territoires des stations de montagne. Ainsi, un fonds de solidarité pour les entreprises en stations a été mis en place spécifiquement pour les entreprises de ces territoires. A la suite du feu vert de la Commission européenne, un dispositif d'aide exceptionnelle sera effectif à partir du 31 mars 2021.

## COMMENT BÉNÉFICIER DU FONDS DE SOLIDARITÉ ?

Dès le mois de décembre 2020 a été prévu un dispositif spécifique pour les stations de montagne, du fait du maintien de la fermeture des remontées mécaniques. Depuis on assiste à une évolution du fonds de solidarité pour mieux couvrir les commerces des stations de montagne, avec une aide complémentaire. Pour bénéficier de ce fonds de solidarité, plusieurs critères sont à remplir pour l'accès au fonds pour le mois de février 2021, selon le décret 2021-256 du 9 mars 2021. L'entreprise doit avoir subi une perte du chiffre d'affaires d'au moins 50% durant le mois par rapport à 2019 et son activité doit avoir débuté avant le 31 octobre 2020. Dernier critère cumulatif : l'activité principale doit se faire dans le commerce de détail ou dans la location de biens immobiliers résidentiels. Cette aide complémentaire concerne les entreprises des stations de montagne. Ainsi le siège social doit être situé dans une commune support d'une station ou dans une commune située en zone de montagne, appartenant à un EPCI dont au moins une des communes membres est support d'une station de montagne et n'appartenant pas à une unité urbaine de plus de 50 000 habitants. Ces entreprises peuvent bénéficier de l'aide sous réserve d'avoir perdu au moins 80% de leur chiffre d'affaires lors du premier ou du deuxième confinement ou au moins 10% du chiffre d'affaires entre 2019 et 2020.

Le montant diffère selon la perte du chiffre d'affaires. Si cette perte est supérieure à 70%, l'aide correspond à 80% de la perte plafonnée à 10 000€ ou 20% du chiffre d'affaires de référence, dans la limite de 200 000 € au niveau du groupe. Si la perte est comprise entre 50 et 70%, l'aide est égale à 80% de la perte enregistrée ou à 15% du chiffre d'affaires de référence, dans la limite de 200 000 €. Lorsque la perte de chiffre d'affaires est inférieure à 1 500 €, le montant de l'aide correspond à 100% de la perte.

## COMMENT VA FONCTIONNER LE DISPOSITIF D'AIDE EXCEPTIONNELLE À PARTIR DU 31 MARS 2021 ?

Ce dispositif vise à couvrir les coûts fixes des entreprises qui ne sont pas couverts par leurs recettes, leurs assurances ou les aides publiques. Ce dispositif, qui se calcule sur la base des pertes brutes d'exploitation, permet de couvrir 70% des pertes d'exploitation des entreprises concernées de plus de 50 salariés, et jusqu'à 90% des pertes d'exploitation pour les entreprises de moins de 50 salariés, dans la limite de 10 millions d'euros sur l'année 2021. La Commission européenne l'a confirmé : cette mesure d'aide exceptionnelle est conforme aux règles de l'Union européenne en matière d'aides d'Etat. La Commission considère en effet que cette aide exceptionnelle est nécessaire, appropriée et proportionnée à une perturbation grave de l'économie du pays.

Ce dispositif d'aide exceptionnelle est ouvert aux entreprises fermées administrativement ou appartenant aux secteurs du plan tourisme. Un certain nombre de conditions sont à respecter. Pour bénéficier de l'aide, l'entreprise doit avoir été créée avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et réaliser plus d'un million d'euros de chiffres d'affaires par mois ou 12 millions par an. L'entreprise doit aussi justifier d'une perte d'au moins 50% de son chiffre d'affaires et être éligible au fonds de solidarité en janvier 2021 ou février 2021. Les résidences de tourisme situées en montagne sont également concernées sans critère de chiffre d'affaires.

La demande pour cette aide est ouverte dès le 31 mars 2021 pour les mois de janvier et février 2021. Pour les mois de mars et avril, la demande sera faite en mai. Une attestation venant d'un expert-comptable sera demandée. Ce dispositif pourra être effectif jusqu'au mois de décembre 2021.

## BRÈVE DE JURISPRUDENCE :

**LA POLITIQUE DE PROTECTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES ET LE DROIT DE PRÉEMPTION**  
Le Conseil d'Etat, dans un avis rendu le 29 juillet 2020, prévoit que le droit de préemption (articles L.215-1 et suivants du Code de l'Urbanisme) n'est plus applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 dans les zones de préemption créées par les préfets au titre de l'ancienne législation sur les périmètres sensibles. Cet avis déstabilise la politique de protection des espaces sensibles en actant une rétroactivité implicite. Le droit de préemption pour protéger les espaces naturels sensibles se voit donc affaibli si ces périmètres sensibles ne sont pas inclus dans les nouveaux espaces naturels sensibles créés par le département. De nombreuses opérations de préemption peuvent en être déstabilisées.



LABEL  
FAMILLE  
PLUS

20



6

### LES PROFILS DE FAMILLES EN VACANCES AUJOURD'HUI

- Intergénérationnelle
- Reconstituée
- En tribu
- Solo
- Famille traditionnelle
- Famille avec enfant en situation de handicap

Retrouvez l'intégralité du dossier technique sur la « Politique tarifaire des offres familles » en ligne, ressources documentaires Famille Plus montagne ou sur simple demande auprès de l'ANMSM

## Des familles devenues plurielles : un enjeu pour les stations Famille Plus

AFIN DE MIEUX COMPRENDRE LES TENDANCES DE DEMAIN, UNE ÉTUDE ANMSM A ÉTÉ RÉALISÉE SUR LE THÈME « POLITIQUE TARIFAIRE DES OFFRES FAMILLES » DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DES STATIONS LABELLISÉES.

**Le travail d'enquête et d'observation s'est porté sur un panel composé de stations françaises labellisées et de stations étrangères (Suisse, Autriche et Italie).**

### QUELLES FAMILLES FRÉQUENTENT LES STATIONS AUJOURD'HUI ?

Les profils de familles intergénérationnelles et monoparentales augmentent au détriment du profil des familles dites « traditionnelles ». La composition de la famille « 2 adultes + 2 enfants » n'est plus un modèle dominant. Elle ne représente plus qu'un tiers des familles en vacances. Ces nouvelles orientations permettent de s'interroger sur l'adéquation de l'offre et de la demande en termes de politique tarifaire pour les familles. Les résultats de l'écoute clients menée par les stations Famille Plus montrent que la tarification est un thème récurrent dans les moins bons souvenirs de vacances des familles, et notamment l'offre des remontées mécaniques.

### LES FORAITS DE SKI « FAMILLE », TOUJOURS ADAPTÉS ?

Dans les stations Famille Plus, les conditions sont relativement identiques :

- gratuité pour les moins de 5 ans
- « forfaits enfants » jugés peu attractifs (20% de réduction en moyenne) et souvent limité aux moins de 12 ans
- des « Forfaits famille » inadaptés car essentiellement proposés aux familles composées de 4 membres et en séjour, réduction moyenne de 9%

A l'étranger, la politique tarifaire des stations familiales observées se décline différemment :

- absence de forfaits de ski « famille »
- des forfaits enfants attractifs : jusqu'à 15, voire 18 ans et 40 à 50% de réduction par rapport au forfait adulte
- des forfaits pour les jeunes familles (échange de forfait)

S'il est entendu que la comparaison peut être délicate, elle permet cependant d'illustrer des voies possibles d'innovation. Pour tenir sa promesse client, le label veille à s'adapter aux évolutions des familles. C'est pourquoi il y a nécessité à explorer de nouvelles pistes de développement :

- « forfaits enfants » attractifs, préférables aux « forfaits famille » devenus inadaptés
- forfaits permettant aux deux parents de jeunes enfants de skier à tour de rôle
- faciliter l'accès à l'offre : lisibilité sur le web, justificatif allégé, conditions d'accès simplifiées...

L'étude qui observe également la prise en charge des enfants et les activités montre qu'il est souhaitable de rechercher de plus en plus un équilibre entre des prix jugés abordables pour le client et un contenu attractif. Permettre à l'enfant de « vivre » des expériences montagne enrichissantes plus que de « consommer » est l'enjeu de demain des stations : un enfant sur deux retournera en vacances dans un lieu visité avec sa famille une fois adulte (source Harris Interactive).



SOPHIE VERNEY, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION FAMILLE PLUS MONTAGNE MAIRE DE MONTRICHER-ALBANNE / LES KARELLIS.



« C'est avec enthousiasme que je préside la commission Famille Plus au sein de l'ANMSM. Je suis heureuse de m'investir pour ce label, formidable outil pour améliorer la qualité d'accueil des familles dans nos stations. En cette période compliquée et plus que jamais, le label Famille Plus doit constituer un véritable levier pour se remettre en question et se réinventer en permanence.

Les enjeux à venir sont de 2 ordres : l'adaptation du label aux évolutions de la société, aux nouvelles attentes des familles et le développement de sa notoriété. La promotion-communication du label doit être l'affaire de tous : stations et prestataires labellisés, France Montagnes (bras armé promotion de l'ANMSM) et le Comité National de Gestion du label avec ses partenaires.

Je souhaite également que le programme ANMSM, visant à accompagner les stations dans la démarche d'amélioration continue, réponde toujours plus aux attentes des adhérents, qu'ils soient déjà labellisés Famille Plus ou en réflexion ».

## UN COMITÉ NATIONAL DE GESTION FAMILLE PLUS RENOUVELÉ

Un nouveau Comité National de Gestion Famille Plus vient d'être installé à la suite du renouvellement des Conseils d'administration des 3 associations propriétaires de la marque Famille Plus (ANMSM, ANETT, Fédération des Stations Vertes). **Olivier Paz, maire de Merville-Franceville (Normandie) a été désigné Président pour 2 ans** au titre de l'ANETT (présidence tournante). Le Comité est composé de représentants des 4 territoires Montagne, Mer, Nature et Ville. **La montagne est représentée par Sophie Verney, Présidente de la commission ANMSM « Famille Plus montagne » et maire de Montricher-Albanne (Les Karellis), Danielle Fantin, directrice de l'OT de Corrençon-en-Vercors et de 3 techniciens ANMSM.**



## EXTRAITS DES DERNIÈRES PARUTIONS

Nombreux passages radios et tv depuis le mois de décembre pour les maires de l'association dans tous les massifs.



france•tv



Europe 1



**L'EXPRESS**

**1<sup>er</sup> FÉVRIER 2021**

Le modèle économique des stations repose aussi sur l'investissement. Si l'on cesse d'investir, le risque de rétrogradation est réel (ANMSM).

**la Gazette**  
des sommets • des départements • des régions

**5 FÉVRIER 2021**

Les territoires de montagne présentent la facture au gouvernement : L'ANMSM présente au Premier ministre un état des lieux des conséquences économiques de la fermeture des remontées mécaniques.

**le dauphiné** libéré

**7 FÉVRIER 2021**

Selon l'enquête de l'ANMSM auprès de 100 communes support de stations, l'impact de la fermeture des remontées mécaniques sur les finances de ces municipalités avoisine les 100 M d'euros.

**LE FIGARO**

**10 FÉVRIER 2021**

Pour février, le taux de réservations oscille entre 30% et 50%. Personne ne peut s'en sortir avec si peu d'activité (Jean-Luc Boch).

**Le Parisien**

**13 FÉVRIER 2021**

Les résultats du sondage OpinionWay pour l'ANMSM indiquent que pour 50% des Français, la montagne est synonyme d'air pur, de grands espaces, de calme et de détente.

**Les Echos**

**15 FÉVRIER 2021**

Même si la fréquentation des stations s'annonce meilleure pour les vacances de février qu'à Noël, elle est néanmoins en fort recul en cette période de haute saison. Taux d'occupation prévisionnel de 32% à comparer à 80% il y a un an (ANMSM).



L'ANMSM DANS  
LA PRESSE



## L'ANMSM DANS LA PRESSE

23

## Les Echos

15 FÉVRIER 2021

La diversification des activités des stations accentue l'impératif de la sécurité et oblige les communes à puiser dans leurs ressources (FNSSDS).

## The Economist

26 FÉVRIER 2021

## Skiing without lifts in France

The mountain is an ecosystem. It's easy to just press a button and close the lifts, but it has knock-on effects, not only in the resorts but down into the valley. This affects hundreds of thousands of people » says ANMSM.

## B START

DÉCEMBRE 2020

## STATIONS DE SKI, LA GRANDE COLÈRE

L'ANMSM revient sur les discussions des dernières semaines avec le gouvernement.



## Le Parisien

18 FÉVRIER 2021



## Le budget des stations de montagne dérape

Malgré les aides de l'Etat, la perspective d'une saison sans skieurs met les finances de plusieurs villages en grand danger.

PAR MATTHIEU PELLOU

**C'EST LA THÉORIE** du ruissellement... mais à l'envers ! Dans ce mauvais scénario issu de la crise sanitaire, ce sont les problèmes qui dégoûlent. A cause de la prolongation de la fermeture des remontées mécaniques, l'avalanche d'annulations touristiques et la perspective d'une saison blanche, les maires des villages d'altitude tournés vers le ski ne parviennent pas à boucler leurs comptes pour cette année.

L'Association nationale des maires des stations de montagne (ANMSM) tire la sonnette d'alarme. « Il y a urgence, car beaucoup de maires n'arrivent pas à préserver leur budget de fonctionnement, s'inquiète Joël Retailleau, le directeur général. Le budget investissement, je ne vous en parle même pas... »

« Nous n'avons aucune visibilité, soupire François Barbier, le maire des Contamines, en Haute-Savoie. La situation est terrible, c'est maintenant que nous construisons nos finances 2021... Est-ce que nous devons augmenter les impôts locaux ? Est-ce que nous devons aider davantage nos entreprises et nos commerçants ? Personne ne peut le dire. J'ai une réunion prévue avec mon équipe financière, nous n'aurons pas

d'autres choix que d'établir plusieurs scénarios. »

**Des effets inattendus**

En cause, la fonte des recettes. Les plus évidentes pertes substantielles d'abord : les taxes perçues sur les remontées mécaniques et les taxes de séjour. Les loyers des restaurants d'altitude ou des terrasses ensuite.

Mais ce n'est pas tout. Faute de touristes, patinoires, piscines et bowlings n'ont pas généré de revenus. Idem pour les logements municipaux censés héberger les saisonniers. Et le diable se cache dans les détails. « La vente de l'eau, chez nous, est assurée en délégation de service public, indique Claude Jay, le maire des Belleville, nouvelle commune savoyarde de 33 villages habités qui intègre une partie du domaine des Trois-Valloires. Hélas, nos véhicules ont chuté de 80 %. Cela signifie que la surtaxe sur son contrat, la municipalité n'en verra pas la couleur ! Et dans le pire des cas, ça sera la double peine : le délégataire peut même se retourner contre la collectivité. »

La station piétonne de Val-Thorens, elle, a confié à une société d'économie mixte (SEM) la gestion des parkings. La SEM, qui a perdu 80 % de son chiffre d'affaires, ne versera rien à la mairie en 2021. Elle a elle-même le couteau

sous la gorge, car contrainte de rembourser malgré tout des emprunts pour la construction des équipements.

Le secrétaire d'Etat chargé du Tourisme, Jean-Baptiste Lemoyne, l'avait promis : « Les canons à subventions seront au rendez-vous. » Les communes disposant de revenus liés au tourisme d'hiver « sont assurées de percevoir au minimum ce qu'elles percevaient en 2019 en taxes de séjour et de remontées mécaniques », a assuré le ministre délégué aux Comptes publics, Olivier Dussopt.

**Le plan de l'Etat ne suffira pas, selon les maires**

Ces engagements gouvernementaux viennent de s'incarner dans le plan Montagne, d'un montant de 4 milliards d'euros (Mds€). Mais l'effort n'est pas suffisant, estime les élus, dont la trésorerie a été asséchée par 2020. Sur ces 4 Mds€, 2,5 milliards sont consacrés aux prêts garantis par l'Etat (PGE) et 500 millions au chômage partiel, ça ne laisse plus que 1 milliard d'aides nouvelles, regrette Joël Retailleau. Parant de là, il faudrait rajouter 4 Mds€.

Ce chiffre et cet effort, peu probables – et « pas à l'étude » côté Bercy –, permettraient de sauver l'investissement annuel des stations,



11 FÉVRIER 2021 @ANMSM

Bienvenue à la commune de @LansenVercors/@saintjeandarves ! L'@anmsm se réjouit d'accueillir un nouvel adhérent et s'engage à le représenter, l'accompagner et le promouvoir. Un acteur de plus, c'est un atout de plus pour défendre les spécificités des #communes de #stations de #montagne

24 FÉVRIER 2021 @OPINIONWAY

Pour 91% des Français, les stations de #montagne se mobilisent pour préserver l'#environnement, d'après notre étude pour l'@anmsm

10 MARS 2021 @ANMSM

Une délégation de l'@anmsm reçue ce jour par @j\_gourault et @JoelGiraud05 pour convaincre le @gouvernementFR de prendre des mesures d'urgence de soutien aux communes support de #stations de #montagne dans cette période difficile @jl\_boch @jprougeaux #PierreVollaire #ClaudeJay

## RETROUVEZ L'ACTU DE L'ANMSM



Twitter : @anmsm



Newsletter : So Montagne News



Internet : www.anmsm.fr

**PLUS QUE JAMAIS LE SENS DU COLLECTIF  
DOIT PRIMER, À L'HEURE OÙ LES STATIONS  
DE MONTAGNE SONT TOUJOURS  
PLUS INNOVANTES**

**PARTAGEZ VOS EXPÉRIENCES EN MATIÈRE  
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



**CIMES**  
DURABLES

### **COMMENT ?**

**En nous faisant parvenir, par mail, de manière concise,  
vos projets et vos réalisations en terme  
de développement durable**

### **POURQUOI ?**

**Contribuer au partage d'expériences  
entre les adhérents ANMSM**

**Promouvoir ces actions  
auprès des pouvoirs publics**